

Rencontre nationale des coordinateurs

le Samedi 18 mars 2017

de 9h30 à 17h

Lieu : CSF NATIONALE, 53 rue Riquet - 75019 Paris

Métro : RIQUET (ligne 7) - Stalingrad (ligne 2)

La participation à cette rencontre nationale est déterminante pour le bon déroulé de la campagne HLM de novembre-décembre 2018.

Toutes les UD, sans exception, sont invitées à désigner un coordinateur départemental pour participer à cette journée. A titre exceptionnel, La CSF prend en charge la totalité des frais d'hébergement et de repas (sauf chambre individuelle) à raison d'un coordinateur par UD.

→ Objectifs :

- S'approprier le rôle du coordinateur de campagne et les outils de campagne ;
- Intégrer le calendrier de campagne HLM nov-décembre 2018 ;
- Mobiliser sur l'obligation de produire les comptes rendus de mi-mandat de l'action fait auprès des bailleurs par les militants de La CSF ;
- Définir les outils de communication ;
- Recenser les besoins locaux ;
- Définir les priorités revendicatives.

→ Animation de la journée :

- Elodie Fumet, Secrétaire Confédérale Habitat et Cadre de Vie
- Romain Biessy, Secrétaire Confédéral Habitat et Cadre de Vie
- Claude Gringoz, Responsable politique du secteur Habitat et Cadre de Vie

Elections HLM 2018

Chers Amis,

Cette circulaire vous invite à désigner par UD un coordinateur de campagne aux élections HLM de 2018, afin qu'il assiste à cette réunion nationale, qui sera le coup d'envoi de la préparation de cette campagne pour les élections HLM à venir.

→ Pourquoi la dimension régionale de coordination doit être prise en compte ?

Idéalement, pour les unions régionales déclarées en association CSF, un coordinateur régional devrait être nommé aussi. Par souci de réalisme et de disponibilité militante sur le terrain, ce coordinateur régional peut cumuler aussi la coordination du département dont il est issu.

Cette dimension régionale doit être renforcée dans notre réseau afin de répondre à la logique de fusion des organismes HLM et de développement des Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH). Celles-ci étendent continuellement leur parc de logements sociaux sur le territoire national. Cette question est déterminante afin de permettre à nos militants de candidater sur l'ensemble du territoire.

→ Pourquoi est-il primordial de réussir cette campagne ?

C'est notre représentativité et notre crédibilité en tant qu'interlocuteurs des pouvoirs publics, des bailleurs et de l'ensemble de nos partenaires qui est en jeu. Une CSF forte dans l'action et dans les urnes, c'est une CSF écoutée, reconnue, incontournable. Nous avons besoin d'une CSF « forte » pour défendre les familles !

Les résultats de 2014, malgré de belles victoires et l'essor de nouvelles implantations dans certains territoires, ont été marqués par un faible recul du nombre total d'élus, nous plaçant au 4^{ème} rang (alors que nous avons progressé en nombre de voix).

L'enjeu des élections de 2018 est d'inverser la tendance et de repartir dans une dynamique de progression.

→ Quel est le rôle du coordinateur de campagne ?

Le coordinateur de campagne sert d'interlocuteur privilégié avec l'équipe des permanents confédéraux et des responsables du secteur logement afin de transmettre les informations entre local et le national. Il sera en plus soutenu dans toutes ses démarches par l'équipe des permanents confédéraux afin de coordonner les différentes stratégies adaptées aux réalités du terrain.

Il participera ou suivra les discussions de la commission électorale de chaque bailleur. Il sera associé à la mise en place des listes des candidats désignées par les UD auprès du confédéral qui délivre l'accréditation permettant de se présenter aux locataires en étant porteur des valeurs de La CSF.

Enfin après les élections, le coordinateur de campagne aura la tâche de suivre les négociations des plans de concertation locative afin d'en transmettre les résultats au national.

→ Pourquoi la campagne de 2018 ne sera pas la même qu'en 2014 ?

Attention, La loi égalité et citoyenneté a introduit de nouvelles règles d'organisation et de financement liées à la campagne HLM de 2018.

- **Contrainte des règles de financement des PCL**

Les règles de financement des plans de concertation locative par les bailleurs ont été modifiées. Dans l'avenir, le financement issu des Plans de concertation locative sera strictement proportionnel au résultat des élections HLM qui se dérouleront en 2018. Une organisation de locataires qui n'aura pas déposé de liste auprès d'un bailleur sera dans l'impossibilité de percevoir le financement du PCL 2018-2022 même si elle nomme des militants au conseil de concertation locative pour la période 2018-2022.

- **Limitation des organisations susceptible de candidater**

Deuxième modification importante, seules les organisations affiliées au Conseil national de l'habitat et au Conseil national de la concertation pourront déposer des listes. Les associations autonomes non affiliées ne pourront plus concourir aux élections de représentants des locataires.

- **Obligation de parité pour la constitution des listes**

Troisième modification, les listes des candidats aux élections HLM de 2018 devront obligatoirement être paritaires, soit un nombre équivalent d'hommes et de femmes. Attention, le bail de location ne donne la possibilité de ne nommer qu'un seul candidat, ainsi un couple avec le même bail ne peut être sur la même liste.

→ Il nous faudra nous battre pour renforcer notre visibilité sur le terrain.

→ Nous devons maintenir toutes nos listes présentées en 2014 et en développer encore d'autres.

Notre responsabilité collective doit nous engager à sensibiliser l'ensemble de notre réseau et de nos militants, **tous domaines confondus** afin que chacun et chacune s'appliquent à faire **des élections HLM une priorité pour l'année 2018**.

C'est pourquoi, il est dans l'intérêt de toutes les UD de mener cette campagne HLM/EPL sur le terrain.

Pour être efficaces, nous devons nous mobiliser le plus en amont possible et construire une dynamique de campagne dont le lancement sera cette **journée nationale des coordinateurs le 18 mars**.

Nous comptons sur la mobilisation de tous !

Responsable politique du secteur HUC

Claude Gringoz

Programme de la journée

- 9h30 Accueil des stagiaires
- 10h Présentation du programme, présentation des participants
- 10h30 Appropriation du rôle du coordinateur
- 11h Rappel du contexte réglementaire
- Règles des procédures électorales/dépôt de liste
 - Les protocoles d'accords électoraux
- 11h30 Présentation des outils d'aide à la décision
- Présentation des outils informatiques pour la campagne, tableaux de bord résultats électoraux et localisation du parc
 - Mobiliser la base de données adhérents dans les territoires
- 12h30 Repas
- 14h-15h **La construction du plan stratégique de campagne** (*en groupes*)
- L'animation de la campagne, les outils et méthodes à partager
 - La sensibilisation et la mobilisation des locataires
 - Travail sur les slogans nationaux et les visuels de campagne
- 15h-16h
- Restitution et conclusion

Conditions de prise en charge

Exceptionnellement cette journée est entièrement prise en charge par la Confédération pour les coordinateurs des UD.

Cette prise en charge comprend les frais d'hébergement éventuels (nuit du 17 au 18 mars), les frais de restauration et les transports. Concernant le transport, la prise en charge se fait sur la base du montant d'un billet aller-retour 2^{ème} classe SNCF + couchette éventuelle, à raison d' 1 délégué maximum par UD. Le remboursement à l'UD s'effectuera sur présentation de la fiche de frais CSF qui sera remise aux stagiaires. N'oubliez pas d'y joindre les justificatifs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à la journée nationale
des Coordinateurs des élections HLM 2018
Samedi 18 mars 2017

Elections HLM
2018

Prière de renvoyer vos inscriptions à Jessica REGITZ (regitz@la-csf.org)

UD/CSF de

NOM - PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Responsabilité locale :

Responsabilité confédérale :

Souhaite un hébergement :

Nuit du vendredi 17 mars au samedi 18 mars 2017

Chambre individuelle (*) chambre double

S'inscrit au repas du :

Samedi midi : Oui Non

Date et signature

CSF règle directement l'hôtel. Si vous désirez une chambre individuelle nous vous remercions d'envoyer un chèque de 37,50 € avec votre confirmation d'inscription. Les finances de la fédération obligent à une certaine modération.

Chambre double avec petit déjeuner : 90,00 €

Chambre individuelle avec petit déjeuner : 82,50 €

Merci de votre compréhension !